

Rapport commission FA – Renaturation de l’Aire – Cession de la sous-parcelle 1571B de Bernex au domaine privé.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 5 avril 2023, la commission Finances et Administration a étudié le dossier de mutation concernant la cession d’une parcelle de 490 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit « Léchat » dans le cadre de la renaturation de l’Aire. Cette cession est à titre gratuit.

La parcelle 1571B est découpée en trois parcelles, deux rachetées par l’Etat et la troisième cédée à la commune de Bernex par l’Hoirie BRUN.

La commune est déjà en charge de l’entretien de cette parcelle, fauche des talus, lutte contre les néophytes, entretien en partie assuré par les services communaux et en partie externalisé.

Il existe un contrat de prestation avec l’OCAN pour la préservation de la biodiversité des bords de l’Aire pour un montant de CHF 129'100 versé sur 5 ans, dès 2020.

La commission passe au vote et vous recommande par

**8 pour (8 membres présents)**

D’accepter la cession de la parcelle 8689 de la commune de Bernex, d’une surface de 490m<sup>2</sup>, à la commune de Bernex, à titre gratuit.

Bernex, le 7 avril 2023  
Sandra Marconi